



## CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

**Le Pacte pour la Transition a vocation** à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux.

**Principe A : Sensibilisation et formation à la transition :** Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élus·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc.

**Principe B : Co-construction des politiques locales :** Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élus·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

**Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale :** Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

	1	2	3
1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).			
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.			
3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.	X		
4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.			
5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.	X		X
6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.	X		
7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.		X	
8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.		X	
9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.			
10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.	X		
11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.			X
12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.	X		
13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.		X	
14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.			
15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.		X	
16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.			
17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.			

# CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

1 2 3

- |   |                                     |                                     |                                     |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique. | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |

## Mesures spécifiques à la commune :

- |   |
|---|
| 33. Poursuivre la mise en œuvre du plan Adapt qui consiste à rendre accessible l'espace public à tous les habitants, en particulier aux personnes porteuses de handicap (viser l'obtention du label Adapt). |
| 34. Accompagner les projets jeunesse de solidarité internationale et renforcer les actions de la Semaine de la Solidarité Internationale : thématiques réfugiés, humanitaires, climatiques ...).            |

## En signant le Pacte pour la Transition :

- Le conseil municipal d'Allaire s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies (parmi 32) ;  
Pour chacune des mesures choisies, un niveau d'engagement a été pris. Les niveaux d'origines sont présentés en **Annexe 2**. Les niveaux sur lesquels s'engage le conseil municipal ont été adaptés à la réalité locale et en concertation avec l'ensemble des conseillers municipaux. L'**Annexe 1** présente le détail des niveaux pour lesquelles s'engage le conseil municipal.  
Un rapport annuel du Pacte pour la Transition à Allaire sera effectué et partagé avec le collectif local.
- Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements

Conseil Municipal



Collectif local

